

District Saône et Loire de Football

Siège social :

57 rue Jean BOUVERI - BP136 - 71300 MONTCEAU LES MINES

Tél. : 03.85.67.90.90

Établissement :

15 rue Louis Aragon – 71100 SAINT REMY

Tél. : 03.85.93.07.24

COMMISSION des Educateurs

STATUT DES EDUCATEURS

PV n° 1 du 27 septembre 2018

Présents : M Bernard BRAY – Hugues BOUCHER – Joël GOUX.

Réfèrent administratif : David FRACHET.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel départementale dans les conditions de forme et délai prévues à cet effet.

- **RAPPEL DE LA REGLEMENTATION : OBLIGATION D'UN EDUCATEUR DIPLOME EN DEPARTEMENTAL 1**

En complément aux obligations prévues au Statut des Educateurs, **les clubs disputant le championnat de DEPARTEMENTAL 1, sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur titulaire du diplôme CFF3 (ou Animateur Senior) au minimum.**

Toutefois, par mesure dérogatoire, le club accédant à ce niveau, soumis à l'obligation d'utiliser un éducateur diplômé, pourra être autorisé, sur sa demande, à utiliser durant la 1^{ère} saison d'accession, les services de l'éducateur désigné ayant fait accéder l'équipe la saison précédente. Il devra par ailleurs s'engager à s'inscrire à une formation CFF3 et la certifier avant la fin de la saison sportive.

Les clubs participant au championnat DEPARTEMENTAL 1 doivent avoir désigné leur éducateur en charge de l'équipe avant le début de la compétition par l'inscription sur la feuille d'engagement au championnat et à l'enregistrement de sa licence d'Éducateur Fédéral (ou contrat).

La situation des clubs concernés sera examinée au **15 septembre**. Les clubs en infraction seront informés par courrier électronique ou par lettre recommandée.

A partir de la 1^{ère} rencontre officielle de la saison en cours jusqu'à la régularisation de leur situation, les clubs seront pénalisés de plein droit, par match disputé en situation irrégulière, d'une amende fixée par le Comité de Direction (voir sanctions financières).

A chacune des rencontres officielles, l'éducateur désigné en charge de l'équipe devra être présent sur le banc de touche ou sur le terrain comme éducateur joueur.

Sur présentation de sa licence d'éducateur, son nom et numéro de licence devront être mentionnés à ce titre sur la feuille de match. (Soit comme joueur, soit comme éducateur)

Toute absence de l'Éducateur déclaré devra être justifiée auprès de la Commission Technique du District, qui en appréciera le motif, sous peine de l'application de la sanction financière.

Tout changement en cours de saison, sur l'initiative du club ou de l'éducateur désigné, devra être signalé, dans les 48 heures de la cessation de fonction, à la commission technique du District par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non-respect de l'obligation survenant en cours de saison, le club aura un délai de 60 jours pour régulariser sa situation.

Lorsque l'éducateur responsable est suspendu, le nom de l'éducateur doit être porté dans la partie INFO (si FMI) ou en haut à gauche de la feuille de match (si format papier) et cet éducateur ne doit être ni sur le banc de touche ni dans les vestiaires des officiels. Il doit se tenir derrière la main courante.

○ **SITUATION DES CLUBS EN INFRACTION :**

CHALON ACF (D 1 groupe A) :

Pas d'éducateur déclaré. A désigner via Footclubs.

Club en infraction.

US BOURBON-LANCY (D 1 groupe B) :

Educateur déclaré : DUVERNOIS Christian (n° 838417605) – Ne dispose pas du diplôme requis.

Club en infraction.

US LESSARD EN BRESSE (D 1 groupe B) :

Educateur déclaré : VIALLET Grégory (n° 841810346) – Ne dispose pas du diplôme requis.

A ce jour la Commission ne dispose de demande de dérogation pour cet éducateur.

Club en infraction.

La Commission rappelle aux clubs qui souhaitent régulariser leur situation que la date de la prochaine certification en Saône et Loire aura lieu le 5 décembre 2018 (lieu à définir).

○ **TABLEAU RECAPITULATIF DE LA SITUATION DES CLUBS :**

N° club	Nom	Educateur déclaré	Diplôme	Licence		Observations	Respect du statut
				Type *	Date d'enreg.		
547710	Chalon ACF					Pas d'éducateur déclaré	NON
504225	CO Chauffailles	BENAMEUR Morad	841811884	T.R.	12/08/18		OK
515468	JS Crêches	FEZZA Ahmed	2588657408	T.R.	29/07/18		OK
523921	AS La Chapelle de Guinchay	JOSEPH Bastien	861810209	E..F.	10/09/18		OK
500177	SR La Clayette	TAIPA José Fernando	838403289	T.R.	12/08/18		OK
580488	FC Louhans Cuiseaux	JACQUES Olivier	838403769	E.F.	29/08/18		OK
546841	AS Perrecy	FAUCHERAND Sébastien	838400894	E.F.	14/09/18		OK
506736	CS Sanvignes	SERPRY Julien	811328765	E.F.	21/08/18		OK
551467	Sassenay V.L.F.	DERIOT Eric	871810495	E.F.	13/08/18		OK
506885	US St Bonnet la Guiche	SURIVET Thibaud	820382822	T.R.	20/08/18		OK
506909	FR St Marcel	MARECHAL Sébastien	810718249	T.R.	21/08/18		OK
518757	US St Sernin du Bois	DIAS Michel	820110131	E.F.	11/09/18		OK
546809	FC Abergement de Cuisery	PLANCHON Jérôme	800636136	E.F.	24/08/18		OK
514205	FC Autun	CLOCHET Christophe	800365715	E.F.	09/07/18		OK
506743	US Bourbon-Lancy	DUVERNOIS Christian	838417605	E.F.	11/08/18	Ne dispose pas du CFF3	NON
553246	Dun Sornin Foot	GARDON Steve	2568616351	E.F.	01/08/18		OK
518537	US Lessard en Bresse	VIALET Grégory	841810346	E.F.	17/09/18	Ne dispose pas du CFF3	NON
519065	ASL Lux	GTARI Sammy	2311115545	E.F.	14/08/18		OK
508698	CS Mervans	RICHOMME Johan	810718904	T.R.	12/07/18		OK
512116	JS Ouroux	EL AAROSSI Ahmed	820110955	E.F.	05/09/18		OK
531719	US Rigny	BOUCHOT Loïc	811058815	E.F.	18/08/18		OK
514335	JS Rully	BRESSON Matthieu	820660795	E.F.	27/08/18		OK
527840	FC St Rémy	GOUJON Jean-François	838402475	E.F.	09/08/18		OK
529492	AS St Vincent Bragny	L'HOTE Eric	2020133439	E.F.	24/07/18		OK

*T.R. / E.F. : Technique Régional / Educateur Fédéral